

Date de mise en ligne : -- 6 FEV. 2026



Arrêté n°2026_043

PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS EXTERNE ET DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2025_268 du 28 juillet 2025 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours sur épreuves d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours précités :

- Mme DONY Delphine, professeur de mathématiques,
- Mme Liliane MARTINET-BIGOT, Enseignante retraitée,
- M. Damien MOUTON, professeur de mathématiques,
- Mme PATUREAUX Françoise, Enseignante retraitée.

ARTICLE 2 – La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet,
- publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTESAVINE, le 29 janvier 2026

Le Président,

Thierry BLASCO



Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20260129-2026_043-AR
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026